

Paris,
le vendredi 7 septembre 2001

Émetteur : Formation

Objet : Examen des techniciens de décembre 2001 - Détermination des centres d'examen

Madame, Monsieur le Directeur,

En vue de l'organisation de l'examen cité en objet. L'UcanSS a demandé aux organismes de faire parvenir, aux Crfp de leur région, les bordereaux

d'inscription de leurs candidats, en trois exemplaires, pour le 5 octobre 2001, au plus tard.

Ces documents vous serviront de base pour désigner les centres d'examen en respectant les règles suivantes :

- les candidats subissent obligatoirement les épreuves dans la ville de leur organisme d'appartenance
- l'organisation matérielle relève, en règle générale, de la compétence du directeur de l'organisme présentant le plus grand nombre de candidats.
- l'accord des directeurs d'organismes choisis comme centres d'examen.

Vous conservez un des trois bordereaux que les organismes vous auront transmis. Les deux autres exemplaires sont à retourner à l'UcanSS, pôle « logistisue et qualité » pour le **25 octobre 2001 au plus tard**.

Pour le bon déroulement de l'envoi des épreuves et corrigés aux centres d'examen, il convient de regrouper, par centre d'examen, les bordereaux de candidatures et de joindre en tête de liasse, le tableau de répartition des candidatures selon le modèle ci après annexé.

D'autre part je vous rappelle qu'il appartient aux Crfp d'inscrire sur ce même tableau, les candidats se présentant à l'examen de rattrapage pour l'option recouvrement.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre Haïm Uzzan au 01 45 38 81 09.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Yves Dellery

Directeur

